

Salon des artisans

Édition Novembre 2022

La Ville de Shannon est heureuse de vous inviter à prendre part à sa 11^e édition du Salon des Artisans en tant qu'exposant. Cette année, l'événement se tiendra les **19 et 20 novembre** prochain au Centre communautaire de Shannon, situé au 75 chemin de Gosford. Vous pourrez ainsi profiter de l'occasion pour démontrer votre savoir-faire et votre talent et l'offrir aux visiteurs sur place.

APPEL DE CANDIDATURES – INSCRIPTION ET INFORMATION

Vous avez jusqu'au vendredi 29 juillet 2022 pour soumettre votre candidature.

Vous êtes invités à remplir le formulaire d'inscription et à nous le retourner avec trois (3) photos **OU** le lien vers votre site web, page Facebook ou Instagram afin de nous présenter vos produits. Les coûts reliés à votre présence pour la fin de semaine sont de **75,00\$ + taxes pour les résidents de Shannon** et de **86,00\$ + taxes pour les non-résidents**. Une table et deux chaises sont fournies de base pour chaque kiosque. Pour les demandes supplémentaires, je vous invite à vous référer au formulaire d'inscription.

Tout doit être dûment complété et retourné dans les délais prévus pour que votre demande soit considérée. **Chaque candidature sera étudiée et une réponse d'acceptation ou de refus vous sera communiquée au plus tard le 12 août 2022.** Une facture vous sera ensuite transmise et vous aurez un maximum de deux semaines pour effectuer votre paiement après réception de cette dernière pour confirmer votre place, sans quoi votre kiosque sera offert à quelqu'un d'autre.

Merci de ne pas envoyer de chèque avec votre formulaire d'inscription.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le comité de sélection se base sur les critères suivants pour choisir les artisans qui seront présents au Salon :

- La diversité;
- La qualité et l'originalité des produits présentés ;
- La provenance des exposants ;
- Les commentaires reçus de l'année précédente;
- La date de réception de la candidature ;
- Le nombre d'exposants présentant un même type de produit ;
- Le nombre d'emplacements limités.

La candidature de manufacturiers, de distributeurs et d'importateurs n'est pas admissible.

La revente de produits non conçus ni fabriqués par l'artiste ou l'artisan qui signe la production, est interdite.

Il se peut que nous n'acceptons pas tous les produits présentés.

L'approbation de vos produits sera faite par le comité et les produits autorisés à la vente vous seront communiqués par écrit.

Le comité organisateur détient toute l'autorité quant à la décision finale concernant l'approbation ou le refus des candidatures.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration !

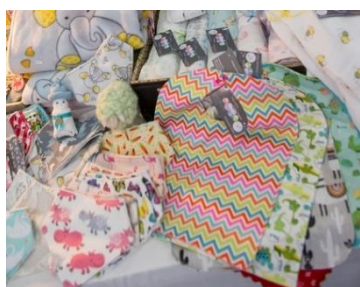
Le Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie Communautaire
Ville de Shannon
loisirs@shannon.ca



Salon des artisans

Formulaire d'inscription

19 et 20 novembre 2022



1. RENSEIGNEMENT SUR L'IDENTITÉ DU PARTICIPANT

Nom:	Prénom:
Nom de votre kiosque (pour la promotion) :	
Adresse:	
Ville:	Code postal:
No. de tél.:	No. de cell.:
Courriel:	
Médium artistique ou produits:	
Page Facebook/Instagram/Site Web :	Avez-vous déjà participé à une édition antérieure du salon ? (Oui/Non, année) :

2. DESCRIPTION DES PRODUITS

Description des articles (*obligatoire*) :
Trois (3) photos format papier **OU** par courriel à loisirs@shannon.ca **OU** un lien vers votre site Internet, page Facebook ou Instagram (*obligatoire*)

3. ESPACE KIOSQUE

Chaque participant dispose, de base, d'une table et deux chaises. Une deuxième table peut être mise à votre disposition ou vous pouvez compléter votre installation avec votre propre matériel, mais les objets additionnels doivent demeurer dans l'espace prévu de votre kiosque et, en aucun cas, ne peuvent déborder sur l'espace d'un autre participant.

Chaque participant dispose d'un espace d'environ neuf (9) pieds de largeur. Les tables fournies sont de dimension standard de 2'6" X 6'.

Aménagement de votre kiosque

	Oui	Non
Une deuxième table demandée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre propre mobilier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Besoin d'électricité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'attribution des emplacements/artisans sera faite par le comité organisateur en tenant compte des demandes des exposants (dans la mesure du possible) des besoins en matériel (logistique), de la diversité des produits et une partie de hasard.

Une fois votre candidature acceptée, nous vous ferons part de votre emplacement pour le Salon. Vous pourrez alors confirmer votre présence ou annuler votre inscription (aucun changement d'emplacement ne sera alors possible par la suite). Une fois accepté, il sera impossible d'obtenir un remboursement.

AUCUN changement d'emplacement ne sera fait sur place.



Salon des artisans

Formulaire d'inscription (suite)

19 et 20 novembre 2022

COÛTS POUR LE SALON 2022

Pour les résidents et la communauté militaire, le tarif est de **75,00 \$ + taxes**. Pour les non-résidents, le tarif est de **86,00 \$ + taxes**

Une facture vous sera envoyée si vous êtes sélectionnés.

MODALITÉS DE PAIEMENT ET REMISE DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Faites parvenir votre formulaire d'inscription complété et vos photos à l'adresse courriel suivante : loisirs@shannon.ca

ou par la poste à l'adresse suivante :

Ville de Shannon
a/s Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie Communautaire
50, rue Saint-Patrick
Shannon (Québec)
G3S 0A1

Vous avez jusqu'au **vendredi 29 juillet 2022** pour soumettre votre candidature. Chaque candidature sera étudiée et une réponse d'acceptation ou de refus vous sera communiquée au plus tard **le 12 août 2022**.

Vous aurez un **maximum de 2 semaines** pour effectuer votre paiement après réception de la facture pour confirmer votre place, sans quoi votre kiosque sera offert à quelqu'un d'autre. Le paiement pourra s'effectuer de trois (3) façons différentes

- Chèque au nom de la Ville de Shannon;
- Argent comptant, en personne à l'Hôtel de Ville;
- Débit, en personne à l'Hôtel de Ville

IMPORTANT

L'organisation ne se rend aucunement responsable des objets perdus ou volés lors de l'événement. L'exposant dégage entièrement l'organisation de la responsabilité de tous dommages subis et qui pourraient affecter directement ou indirectement ses installations, les biens exposés ou les personnes sous sa responsabilité. L'exposant s'engage à garder sa table pour la fin de semaine et à ne pas démonter son kiosque avant 16 h le dimanche.

L'exposant reconnaît que si l'un des documents demandés est manquant, la candidature sera automatiquement refusée. Les responsables ne peuvent confirmer l'emplacement d'un exposant avant l'acceptation du dossier complet de ce dernier. Un chèque sans provision annule l'entente de location.

J'ai lu et compris les règlements et les modalités pour la participation à l'évènement et je conviens de les respecter.

Signature

Date

